



Question au Conseil communal

Fermeture de chemin AF : justification, cohérence et sécurité du village de Dompierre			
Déposée par Egger Sylvain MBB	Date de dépôt 16 décembre 2024	Réponse du Conseil communal	Dicastère Routes, places publics et de sport, Constructions M. Sébastien Formica

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaite réagir à la récente fermeture des chemins de remaniement entre Domdidier et Dompierre, du côté de St-Aubin.

Le Conseil communal a décidé de fermer deux tronçons, en avançant que des véhicules y circuleraient à des vitesses souvent inappropriées, rendant ces chemins potentiellement accidentogènes.

En effet, il est légal pour une commune de restreindre l'accès de ces chemins au trafic agricole si cela correspond à leur usage prévu et si des considérations de sécurité ou de protection de l'environnement le justifient.

Je suis relativement convaincu que cette décision, malgré la volonté louable de prévenir des accidents, est non seulement exagérée, mais aussi arbitraire, fondée sur des opinions et/ou plaintes personnelles plutôt que sur des faits concrets.

Si la raison est liée à la sécurité comme annoncée, avons-nous réellement mesuré l'ampleur du problème ?

Dispose-t-on de données précises qui justifient ce choix ici plutôt qu'ailleurs ?
Par exemple:

- Combien de véhicules et de cyclistes empruntent ces chemins ? A quelles heures et quels jours ?
- Quels types de véhicules y circulent ?
- Quelles sont les vitesses moyennes et maximales enregistrées ?
- Pour combien de cas problématiques se permet-on de fermer une route à tous les autres usagers respectueux ?

Et qu'en est-il des autres chemins similaires dans notre commune ? Comptons-nous poursuivre cette logique et fermer d'autres chemins présentant des caractéristiques similaires ?

Si la réponse est à la négative, je me permet de remettre en doute cette décision et demande et attend une justification bien plus concrète que des "comportements à risque et potentiellement accidentogènes".

En complément, même si nous parlons d'un chemin de remaniement, j'aimerais mettre ceci en perspective par rapport à la situation du village de Dompierre.

En Suisse, environ un tiers des accidents impliquant des enfants surviennent sur le chemin de l'école. Comme le chemin que prennent nos enfants pour se rendre à l'école ou à la gare de Dompierre, plusieurs fois par jour.

Comment expliquer aux parents que nous agissons si vite pour fermer un chemin de remaniement "potentiellement accidentogène", mais que nous tardons à aménager le cœur du village ?

Pourquoi ne pas fermer les routes les jours d'école, 45 minutes avant et après les cours, si la sécurité est notre priorité ?

Pourquoi les autres chemins de remaniement similaires restent-ils ouverts dans notre commune ?

Pourquoi ne pas simplement limiter la vitesse sur les chemins à risque ?

Ou encore, pourquoi ne pas restreindre l'accès à ces chemins de manière ciblée aux heures de pointe, facilement identifiables, surtout si nous disposons de données ?

Il est parfois difficile de comprendre pourquoi le Conseil communal s'éparpille, dilapidant temps et énergie sur des initiatives comme la fermeture des chemins de remaniement au détriment de projets complexes qui demandent un suivi continu.

En attendant des réponses qui, je l'espère, me donneront tort, j'avoue être de plus en plus mal à l'aise d'expliquer régulièrement aux villageois pourquoi l'aménagement sécuritaire du cœur de Dompierre n'avance pas tandis que nous leur interdisons l'accès à d'autres chemins sans en connaître véritablement les raisons